

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 8 AVRIL 2026
Extrait des délibérations n°2026-021

16 AVR. 2026

ARRIVÉE

Date de convocation : le 2 avril 2026 Date d'affichage : 2 avril 2026

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 8 avril 2026 à 19h, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHEUX - Président, au pôle sportif André Clousier au Neubourg.

➤ Secrétaire de séance : Madame Camille MAMEAUX.

Membres en exercice : 56 Présents : 54 Pouvoirs : 2
Toutes les communes étaient représentées

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIS	HUREL William	GAUVIN Sébastien
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick	GANGNON / ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	MALZY Philippe
BROSVILLE	ROMET Marc	LECOMTE Béatrice - Excusée
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	LEROUX Christophe
CESSEVILLE	DEBUS Alain	POISSON Virginie
CRESTOT	LOUIS Christine	PATTEY Philippe
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	BREARD-VOTTIER Michèle	DAUTRESME Thierry
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	GRILLE Aline - Excusée
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	VANDEVILLE Laurence	GUERRE Thierry
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	NICERON Julien
ECQUETOT	RICHARD Didier	LHERMEROULT Magali
EMANVILLE	DULUT Thierry	DUMONT Françoise
EPEGARD	PAYAN Jean-François	LECLERE Adélaïde
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick	BRIOSNE Maurice - Excusé
FEUGUEROLLES	ROBACHE Jean-François	GODARD Jean-Jacques
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	SOENEN Bruno - Excusé
GRAVERON-SEMERVILLE	BORGES Sylvie	RICHARD Angélique
HECTOMARE	PLOYART François	WOJTYSIAK David
HONDOUVILLE	LEJEUNE Cyril PARIS Jean-Charles	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	LEGRAND Catherine
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGUY Jean-Luc
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain	PORTE Michel - Excusé
LA PYLE	ROUSSIAU Yann	DUHAMEL Alban
LE BOSQ-DU-THEIL	VALLEE Laurent CLEMENCE Sylvie BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	VAUQUELIN Isabelle – AMEYE Isabelle – BARBIER Gilles pouvoir à Madame I. VAUQUELIN - BRONNAZ Francis - CHEUX Arnaud - CHEVALIER Marie-Noëlle – COUDRAY Isabel - DETAILLE Edouard - LE MERRER Anita pouvoir à Madame M.N. CHEVALIER – LEFEBVRE Jean – MARCHAND Jean-Baptiste	
LE TILLEUL-LAMBERT	MAMEAUX Camille	RODIER Florent
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	FERRAND Amandine
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	SASS Laëtitia
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	GAILLARD Thomas
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	DROUIN Annie
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	ORONA Thierry	OSMONT Odile
ST MESLIN-DU-BOSC	JOUEN Eric	PREY Mélanie
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	GAHERY Didier VAN LANDUYT Christelle	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	DUBUISSON Frédéric
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	BONNEAU Sébastien	LOGIER Maxime
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues DAVID Sandrine	
VENON	PICARD Philippe	CHOMONT Héléne
VILLETES	ROBACHE Arlette	DEGOULET Cécile
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	BRIANT William
VITOT	LELARGE Joël	MONNIER Sylvie

Formant la majorité des Membres en exercice

**PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 8 AVRIL 2026
Extrait des délibérations n°2026-021**

**COMPETENCE ADMINISTRATION GENERALE
Objet : Composition du bureau**

Le bureau de la communauté de communes est composé du président, des vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres. Ces autres membres du bureau sont élus au sein du conseil communautaire. Ce nombre d'autres « membres du bureau » est fixé librement par le conseil communautaire.

A titre d'information, lors du précédent mandat, le bureau comprenait 22 membres : le président, les 9 vice-présidents et les 12 autres membres du bureau.

Il est proposé que le bureau soit composé de 26 membres. Ainsi, le bureau serait composé du président, de 10 vice-présidents, et 15 autres membres du bureau.

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5211-2, L.5211-10, L.5211-6,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

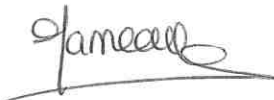
Après avoir entendu le président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve le rapport de présentation ci-dessus,
- Décide de fixer le nombre des membres du bureau à 26 personnes,
- Dit alors que le bureau sera composé du président, de 10 vice-présidents, et 15 autres membres du bureau,
- Autorise le président à accomplir l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

**La Secrétaire de séance
Camille MAMEAUX**



**Le Président
Arnaud CHEUX**

